

LA COMPLÉMENTATION PHRASTIQUE DES ADJECTIFS EN FRANÇAIS[□]

Catherine Léger
Université du Québec à Montréal

1. Introduction

Les adjectifs qui introduisent des compléments de type phrastique en français présentent un bon nombre de propriétés différentes, ce qui rend leur analyse difficile. Dans cet article, je discute de deux caractéristiques principales qui distinguent les adjectifs¹.

La première propriété qui opère une distinction entre les adjectifs concerne la possibilité d'introduire des compléments à la fois dans les phrases impersonnelles et les tournures personnelles. Seul un petit nombre d'adjectifs peuvent apparaître dans les deux types de constructions. C'est le cas de la classe des adjectifs de type *facile*, tel en (1), qui a fait l'objet de nombreuses analyses (voir entre autres Brdar, 1996; Canac Marquis, 1996; Chomsky, 1986a, 1986b; Kim, 1995; Legendre, 1986; Mair, 1990; Nanni, 1978, 1980), ainsi que de quelques autres adjectifs, dont *certain*, tel en (2).

- (1) a. Il est facile de convaincre Jean.
b. Jean est facile à convaincre.
- (2) a. Il est certain que Jean viendra à la fête.
b. Jean est certain de venir/qu'il viendra à la fête.

Or, la plupart des adjectifs n'admettent pas cette «alternance» (Huot, 1981; Schachter, 1981). Ainsi, un adjectif comme *nécessaire* n'est permis que dans les phrases impersonnelles (3), tandis qu'un adjectif comme *prêt* n'apparaît que dans les tournures personnelles (4).

- (3) a. Il est nécessaire de convaincre Jean.
b. *Jean est nécessaire à/de convaincre.
- (4) a. *Il est prêt de parler.
b. Jean est prêt à parler.

La seconde propriété qui distingue les adjectifs a trait aux types de compléments qu'ils sélectionnent. Certains adjectifs permettent l'occurrence de compléments à l'infinitif et de compléments tensés—à l'indicatif comme *certain*

[□] J'aimerais remercier Anne Rochette ainsi que les participants au Congrès pour leurs commentaires.

¹ Cet article présente les résultats préliminaires de ma thèse de doctorat (Léger, en préparation).

(5a) ou au subjonctif comme *content* (5b)—, alors que d’autres, notamment ceux du type *facile*, introduisent exclusivement des compléments infinitifs (5c).

- (5) a. Jean est certain de venir/que Marie viendra.
b. Jean est content de partir/que Marie parte.
c. Jean est facile à convaincre/*qu’on convainc/*qu’on convainque.

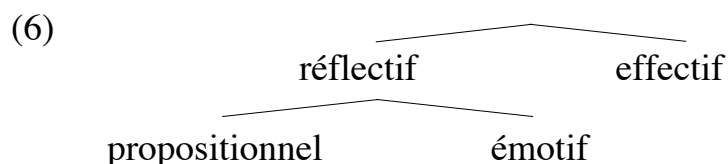
Le but de cet article est de démontrer que les propriétés sémantiques des adjectifs déterminent non seulement leur apparition dans les phrases impersonnelles et les tournures personnelles, mais également les types de compléments qu’ils sélectionnent. D’une part, j’argumente que, de façon générale, les adjectifs qui permettent une alternance sont ceux qui peuvent attribuer une propriété à deux différents types d’entités. Il s’ensuit que la prédication dans les phrases impersonnelles est distincte de celle dans les tournures personnelles. D’autre part, je montre qu’il y a un lien entre les différents types syntaxiques de compléments et le sens des adjectifs. Trois grandes classes sémantiques d’adjectifs sont distinguées pour rendre compte de ces divers types de compléments.

Cet article est organisé comme suit. À la section 2, je présente les idées directrices de l’étude de Rochette (1988) sur la complémentation des verbes, sur laquelle repose en grande partie ma recherche. La section 3 est consacrée à la caractérisation de chacune des classes d’adjectifs et à l’examen de leurs propriétés. La section 4 est la conclusion de l’article.

2. La complémentation des prédicats verbaux

Quoique plusieurs recherches ont été menées sur des classes particulières d’adjectifs, il n’existe, à ma connaissance, aucune analyse approfondie de la complémentation des adjectifs dans son ensemble. On trouve cependant de nombreux travaux sur la complémentation des verbes, qui peuvent servir de base à l’étude des adjectifs. Je présente ici les points saillants d’un de ces travaux, sur lequel l’essentiel de mon étude est fondé.

L’étude de Rochette (1988), qui s’inscrit dans le cadre de la théorie des principes et paramètres, porte sur la complémentation des verbes matrices dans les langues romanes, en particulier en français. Cette auteure propose de rendre compte des différents types de compléments que sélectionnent les prédicats verbaux en ayant recours au concept de sélection sémantique (Grimshaw, 1979; Pesetsky, 1982). Elle distingue trois grandes classes de verbes matrices, une classification empruntée à Long (1974) : les verbes de type propositionnel, les verbes de type émotif et les verbes de type effectif. Cette classification est illustrée dans le diagramme en (6).



Une première distinction est établie selon que les verbes expriment

des jugements (les réfléchifs) ou non (les effectifs). Les verbes effectifs—qui n’ont pas rapport aux jugements—décrivent la relation d’un sujet par rapport à la performance d’une action, que cette relation en soit une de causalité, de potentialité ou autre. Une division est aussi faite parmi les verbes réfléchifs—on distingue les verbes de type propositionnel, qui expriment des jugements de valeur de vérité, des verbes de type émotif, qui expriment des jugements subjectifs (d’ordre personnel).

Les verbes appartenant à chacune des trois classes ont un comportement uniforme à l’égard des types de compléments qu’ils sélectionnent. Ainsi, les verbes réfléchifs peuvent introduire des compléments à l’infinitif et des compléments tensés. Les verbes propositionnels (les verbes de déclaration, de croyance et de connaissance—*dire, croire, savoir*) apparaissent avec des compléments à l’indicatif, alors que les verbes émotifs (les verbes de volition et les verbes psychologiques—*vouloir, souhaiter, regretter*) introduisent des compléments au subjonctif. Quant aux verbes effectifs (les verbes de mouvement, les verbes causatifs, modaux et aspectuels : *aller, faire, pouvoir, commencer*), ils apparaissent uniquement avec des compléments à l’infinitif. Ces différentes restrictions de sélection sont illustrées dans les exemples en (7)–(9), tirés de Rochette (1993).

- (7) a. Jean croit avoir compris le problème.
b. Jean croit qu’il a compris le problème.
c. *Jean croit qu’il comprenne le problème.
- (8) a. Jean souhaite partir.
b. Jean souhaite que Marie parte demain.
c. *Jean souhaite que Marie part/partira demain.
- (9) a. Jean commence à écrire son livre.
b. *Jean commence qu’il écrit/écrive son livre.

Selon l’analyse de Rochette, les trois classes de verbes matrices sélectionnent des catégories sémantiques distinctes («proposition», «événement», «action»), qui correspondent aussi à des types de compléments différents. Ainsi, les verbes propositionnels sélectionnent une «proposition» comme argument. Une «proposition» est réalisée par une projection Complémenteur en syntaxe, ce qui permet le choix de l’infinitif ou de l’indicatif. Les verbes émotifs sélectionnent un «événement» comme argument. Un «événement» est réalisé syntaxiquement par une projection Inflexion, ce qui permet soit un complément à l’infinitif, soit un complément au subjonctif. Enfin, les verbes effectifs sélectionnent une «action» comme argument. Une «action» est généralement réalisée en syntaxe par une projection Verbe², d’où l’absence de compléments tensés avec les verbes effectifs.

² Une «action» peut aussi être réalisée par un syntagme nominal, comme illustré en (i). Le syntagme nominal implique nécessairement la présence d’une «action cachée». Ainsi, en (i), l’action implicite pourrait être «écrire», «illustrer», «corriger», etc., selon le contexte.

(i) Jean commence son roman.

Un des points centraux de l'analyse développée par Rochette (1988) est que tous les compléments n'ont pas la même structure. Certains compléments présentent donc des caractéristiques de phrases indépendantes, tandis que d'autres sont plus réduits. En fait, les classes de prédicats sont vues comme étant organisées en continuum (propositionnel > émotif > effectif). Ainsi, les compléments des verbes propositionnels, situés à une extrémité du continuum, sont plus autonomes vis-à-vis le prédicat de la phrase principale; par conséquent, ils sont plus opaques pour l'extraction. Les compléments des verbes effectifs, à l'autre extrémité du continuum, sont plus liés au prédicat de la phrase principale et sont donc plus transparents (Achard (1993) propose également ce type d'organisation en continuum). Rochette (1999) précise que les prédicats d'une même classe peuvent aussi être vus comme constituant un continuum.

3. La complémentation des prédicats adjectivaux

J'étends ici l'analyse de Rochette (1988) sur la complémentation des verbes matrices à celle des adjectifs. Comme on a déjà pu le voir dans les exemples donnés en (5), reproduits en (10), la répartition des types de compléments observée avec les adjectifs est exactement la même que celle observée avec les verbes.

- (10) a. Jean est certain de venir/que Marie viendra.
 b. Jean est content de partir/que Marie parte.
 c. Jean est facile à convaincre/*qu'on convainc/*qu'on convainque.

Ainsi, un adjectif comme celui en (10a), qui sélectionne des compléments à l'infinitif et à l'indicatif, sera analysé comme un adjectif propositionnel; celui en (10b), qui introduit des compléments à l'infinitif et au subjonctif, correspondra à un adjectif émotif; enfin, celui en (10c), qui sélectionne exclusivement des compléments à l'infinitif, sera considéré comme un adjectif effectif.

Les trois sous-sections qui suivent sont consacrées à l'examen des propriétés syntaxiques et sémantiques de chacune des classes d'adjectifs.

3.1. Les adjectifs propositionnels

Les adjectifs propositionnels sont ceux qui décrivent des jugements de valeur de vérité. Tous les adjectifs qui appartiennent à cette classe ont trait à des états de l'esprit (la connaissance, la conscience, la certitude, etc.) et peuvent donc être qualifiés d'adjectifs cognitifs. Mis à part quelques exceptions («certain», «sûr»), discutées ci-dessous, les adjectifs propositionnels ne présentent pas d'alternance phrase impersonnelle/tournure personnelle. Ainsi, la majorité des adjectifs propositionnels apparaissent soit dans les phrases impersonnelles (*clair, évident, incontestable, indéniable, vraisemblable*, etc.), soit dans les tournures personnelles (*conscient, convaincu, persuadé*, etc.). Des exemples sont donnés en (11)–(12).

- (11) a. Il est évident que le serveur a fait une erreur.
 b. *Il est évident de faire une erreur.
 c. *Le serveur est évident qu'il a fait une erreur/de faire une erreur.

- (12) a. Jean est conscient qu'il/que Marie appartient à ce groupe.
 b. Jean est conscient d'appartenir à ce groupe.
 c. *II_{explétif} est conscient que Jean appartient/d'appartenir à ce groupe.

Les adjectifs propositionnels devraient pouvoir sélectionner des compléments à l'infinitif et à l'indicatif³. C'est effectivement ce qu'on constate dans les tournures personnelles, comme en (12). Dans les phrases impersonnelles, par contre, les compléments à l'infinitif ne sont pas permis, comme en (11b). Comme une proposition doit nécessairement comporter un sujet référentiel, il est clair qu'une phrase comme celle en (11b) sera rejetée; le complément à l'infinitif ne constitue tout simplement pas une proposition dans ce cas.

En comparant les exemples en (11)–(12), on remarque que la prédication est différente dans les deux types de constructions. Dans la phrase impersonnelle en (11a), un seul argument est en jeu, soit une proposition. La propriété «évident» est attribuée à la proposition «que le serveur a fait une erreur». Dans les tournures personnelles en (12a) et en (12b), l'adjectif sélectionne deux arguments : l'un étant un être doté d'une faculté cognitive lui permettant de porter des jugements de valeur de vérité, et l'autre une proposition. Dans ces phrases, la propriété «conscient» est attribuée au sujet «Jean» — pas à une proposition dans ce cas-ci —, et cette propriété de Jean (son état mental) est mis en relation avec une proposition.

Comme mentionné ci-dessus et illustré en (13), quelques adjectifs (*certain*, *sûr*) peuvent apparaître à la fois dans les phrases impersonnelles et les tournures personnelles.

- (13) a. Il est certain que Jean viendra.
 b. Jean est certain de venir/qu'il viendra.

Avec ces adjectifs, la prédication se fait exactement de la même manière qu'avec les adjectifs qui ne présentent pas d'alternance. Donc, dans la phrase impersonnelle en (13a), la propriété est prédiquée uniquement d'une proposition, soit «que Jean viendra», tandis que dans la tournure personnelle en (13b), la propriété est prédiquée uniquement de Jean, l'individu qui est dans un certain état mental. Puisque l'attribution est faite à deux différents types d'entités, les interprétations de (13a) et de (13b) sont clairement distinctes. Les exemples en (14) font ressortir ces différences de sens. En fait, on peut démontrer que la propriété «certain» en (14a) est attribuée uniquement à la proposition puisque la négation explicite de cette même propriété à Jean n'entraîne pas de contradiction. La situation inverse est illustrée en (14b), où la propriété de la proposition est niée. Cette phrase n'implique pas de contradiction non plus.

³ Des contextes particuliers, dont celui de la négation illustré en (i), peuvent induire l'emploi du subjonctif avec les adjectifs propositionnels.

- (i) Jean n'est pas certain qu'il ait mis l'argent dans ses poches.

Ce même phénomène est observé avec les verbes propositionnels (Rochette, 1988), qui peuvent introduire des compléments au subjonctif dans les contextes de négation et d'interrogation directe.

- (14) a. Il est certain que Jean viendra même si lui-même n'en est pas convaincu.
 b. Jean est certain de venir. Or sa venue est improbable puisque tous les vols ont été annulés.

On peut conclure de ces faits que, pour les adjectifs de type propositionnel, une «alternance» se présente quand l'adjectif en est un qui est capable d'attribuer une propriété à une entité concrète (soit un être doté d'une faculté mentale) et à une entité plus abstraite (une proposition).

3.2. Les adjectifs émotifs

Les adjectifs émotifs décrivent des jugements évaluatifs. Cette classe comprend donc tous les adjectifs qui ont trait aux sentiments ainsi qu'aux états psychologiques ou émotifs. La plupart des adjectifs émotifs, tout comme les adjectifs propositionnels, apparaissent dans un seul type de constructions. Ainsi, certains adjectifs tels que *essentiel*, *habituel*, *nécessaire*, *obligatoire*, etc. sont permis seulement dans les phrases impersonnelles; d'autres comme *content*, *désolé*, *étonné*, *fâché*, *surpris*, etc. apparaissent uniquement dans les tournures personnelles. Des exemples sont fournis en (15) et en (16).

- (15) a. Il est nécessaire que Jean finisse ce travail avant demain.
 b. Il est nécessaire de finir ce travail avant demain.
 c. *Jean est nécessaire qu'il finisse/de finir ce travail avant demain.
- (16) a. Jean est content qu'il/que Marie ait obtenu la bourse.
 b. Jean est content d'avoir obtenu la bourse.
 c. *Il_{explétif} est content que Jean ait obtenu/d'avoir obtenu la bourse.

Comme démontré dans ces exemples, les adjectifs émotifs sélectionnent des compléments au subjonctif et à l'infinitif dans les deux types de constructions⁴. Encore une fois, j'aimerais souligner qu'il y a des différences de sens entre les phrases impersonnelles et les tournures personnelles. On peut remarquer que, dans les phrases impersonnelles, l'attribution de la propriété est faite à un événement uniquement (une entité abstraite). Ainsi, en (15a) et en (15b), «nécessaire» est attribué à «que Jean finisse ce travail avant demain» et à «de finir ce travail avant demain». Dans les tournures personnelles, la propriété est prédiquée d'une entité

⁴ Il y a tout de même de la variation entre les locuteurs en ce qui concerne le temps des compléments d'un type d'adjectifs émotifs, soit les adjectifs émotifs factifs. Les compléments de ces adjectifs sont présupposés comme étant vrais (Kiparsky et Kiparsky, 1970). Les compléments tensés des adjectifs émotifs factifs peuvent être à l'indicatif ou au subjonctif, comme démontré en (i).

- (i) Jean est fâché que Marie est/soit partie tôt.

Les verbes émotifs factifs présentent aussi cette caractéristique (Rochette, 1988).

capable d'être dans un certain état affectif, comme «Jean» en (16a) et en (16b); cet état affectif est mis en relation avec un événement.

L'adjectif porte également sur une seule entité quand il apparaît dans les phrases impersonnelles et les tournures personnelles. Quelques adjectifs émotifs seulement présentent cette possibilité (*heureux, malheureux, triste*). J'en donne un exemple en (17).

- (17) a. Il est triste que Jean n'ait pas d'enfants.
b. Jean est triste que Marie n'ait pas d'enfants.

Le test de «négation», utilisé en (14), vient confirmer qu'une seule attribution est faite dans chacune de ces phrases. Ainsi, les phrases données en (18) ne présentent pas de contradiction.

- (18) a. Il est triste que Jean n'ait pas d'enfants, mais il n'a pas l'air de partager mon avis. Il dit être très heureux.
b. Jean est triste que Marie n'ait pas d'enfants. Or le fait de ne pas avoir d'enfants est en réalité une bénédiction.

Les adjectifs émotifs qui permettent une alternance sont donc ceux qui peuvent attribuer une propriété à deux différents types d'entités □ un événement et un individu capable d'états émotifs.

3.3. Les adjectifs effectifs

Les adjectifs effectifs n'expriment pas de jugements, comme le font les adjectifs réfléchifs; ils décrivent plutôt la relation d'un sujet par rapport à la performance d'une action. Un grand nombre d'adjectifs correspondent à cette définition. Ils peuvent être répartis en divers sous-types, selon leurs caractéristiques propres. Je ne discute que de trois sous-types ici, soit □ deux donnés en (19).

- (19) a. les adjectifs qui ont trait à la propension d'un sujet à une action □ *apte, enclin, déterminé, prêt, prompt, résolu, etc.*
b. les adjectifs de capacité □ *capable, foutu, incapable, susceptible, etc.*
c. les adjectifs de facilité/difficulté : *difficile, dur, facile, impossible* (dans le sens de «très difficile»), *simple, etc.*

Dans cette sous-section, j'examine trois des propriétés que partagent les adjectifs effectifs identifiés en (19), qui permettent de les opposer aux adjectifs de types propositionnel et émotif.

Une première propriété qui distingue la classe des effectifs des deux autres classes concerne le type de compléments qu'ils sélectionnent. Les adjectifs effectifs exigent que leurs compléments soient à l'infinitif, contrairement aux adjectifs propositionnels et émotifs qui peuvent aussi sélectionner des compléments tensés. Ces contraintes sont illustrées en (20)–(22) pour chacun des sous-types.

- (20) a. Jean est résolu à partir.
 b. *Jean est résolu qu'il/que Marie part.
 c. *Jean est résolu qu'il/que Marie parte.
- (21) a. Jean est capable de faire ce travail convenablement.
 b. *Jean est capable qu'il/que Marie fait ce travail convenablement.
 c. *Jean est capable qu'il/que Marie fasse ce travail convenablement.
- (22) a. Ce livre est facile à lire.
 b. *Ce livre est facile qu'on lit.
 c. *Ce livre est facile qu'on lise.

Certains adjectifs du premier sous-type (*déterminé, prêt et résolu*) ont un comportement légèrement différent des autres : ils sélectionnent parfois des compléments tensés au subjonctif. Cependant, ces compléments au subjonctif ne sont jamais introduits directement, comme c'est le cas avec les adjectifs émotifs «purs». Ils doivent être accompagnés de *à ce que*, comme démontré en (23).

- (23) a. Jean est résolu à ce que Marie parte.
 b. *Jean est résolu que Marie parte.

En (23a), *résolu* semble avoir une identité sémantique double. Il se rapproche des adjectifs émotifs puisqu'il exprime un jugement d'ordre personnel. En effet, un certain sentiment de volition ou de désir est présent dans cette phrase : (23a) pourrait être paraphrasable par «Jean veut/souhaite que Marie parte». L'adjectif *résolu* dans ce sens a toutes les caractéristiques d'un adjectif émotif, ce qui lui permet de sélectionner un complément au subjonctif. Cependant, *résolu* ressemble aussi à un prédicat effectif parce qu'il décrit en même temps une certaine relation par rapport à la performance d'une action («Jean est disposé à agir»), qui serait une relation de tendance ou de potentialité. Le sens de *résolu* en (23a) fait en sorte qu'il se comporte simultanément comme un prédicat émotif et comme un prédicat effectif. En fait, on pourrait le situer à la limite de ces deux classes. En syntaxe, cela pourrait se traduire par un complément qui a une structure plus réduite que celui d'un émotif, mais plus complexe que celui des deux autres sous-types d'adjectifs effectifs.

Une deuxième propriété qui distingue la classe des effectifs de la classe des réfléchitifs a trait à la nature aspectuelle des compléments⁵. Les adjectifs effectifs n'admettent pas, de façon générale, des compléments infinitifs qui dénotent des états, comme démontré en (24)⁶.

⁵ Je fais référence ici aux quatre grandes classes aspectuelles de prédicats qui sont habituellement distinguées depuis Vendler (1967) : les états, les activités, les accomplissements et les achèvements.

⁶ La distinction que fait Kratzer (1995) entre les prédicats «individual-level» et «stage-level» est pertinente ici. Les prédicats qui expriment des propriétés temporaires ou transitoires («stage-level») sont beaucoup plus acceptables avec les adjectifs effectifs que ceux qui expriment des propriétés permanentes («individual-level»).

- (24) a. *Jean est prêt à avoir les yeux bleus.
 b. *Jean est capable de connaître la réponse.
 c. *Cette maison est facile à posséder.

Les compléments infinitifs des adjectifs effectifs doivent décrire des situations dynamiques, c'est-à-dire des situations qui impliquent un processus ou une action quelconque. En fait, les phrases en (24) ne peuvent être acceptables que si une lecture qui implique une certaine action est forcée. Par exemple, (24a) serait tout à fait acceptable dans un contexte où il est spécifié que Jean prend les mesures nécessaires pour en arriver à l'état dénoté par le complément à l'infinitif (donc fait certaines actions; par exemple, il se procure des lentilles cornéennes spéciales). La phrase en (24b) pourrait aussi être acceptable si Jean fait une action quelconque qui mène à l'état de connaître la réponse (par exemple, il consulte des encyclopédies). De manière similaire, l'occurrence du complément statif «posséder» en (24c) pourrait être possible s'il prend le sens d'«acheter» ou d'«acquérir» plutôt que celui d'«avoir en sa possession» (par exemple, «cette maison est facile à posséder maintenant que j'ai gagné à la loterie»). Ce qui est crucial ici c'est que, quand ces phrases sont acceptables, les compléments infinitifs ne reçoivent pas une interprétation stative; on leur confère plutôt un caractère dynamique.

Cette restriction de type aspectuel n'est pas observée avec les adjectifs réfléchifs. En effet, les compléments infinitifs qui dénotent des situations statives sont permis avec les adjectifs propositionnels (25) et les adjectifs émotifs (26).

- (25) a. Jean est certain de savoir la réponse.
 b. Marie est convaincue d'avoir les yeux bleus. Or, en réalité, ses yeux sont marrons.
- (26) a. Jean est content d'être chauve.
 b. Marie est triste d'être grande.

La troisième propriété des adjectifs effectifs dont j'aimerais discuter a trait à leur caractère de prédicat complexe. La grande majorité des adjectifs effectifs forment un prédicat complexe avec le complément qu'ils sélectionnent comme argument. Ainsi, l'interprétation des phrases en (27), qui impliquent des adjectifs effectifs, révèle que les deux prédicats ne constituent pas des événements distincts, mais plutôt un seul événement.

- (27) a. Jean est apte à faire son service militaire.
 b. Jean est capable de lever cette chaise.
 c. Jean est facile à convaincre.

Dans ces phrases, on ne retrouve pas deux événements qui seraient indépendants l'un de l'autre. Par exemple, en (27a), on n'est pas en présence de deux événements autonomes dont l'un serait «être apte» et l'autre «faire son service militaire», mais d'un événement unique, soit «être apte à faire son service militaire». Ceci est également valable pour (27b) et (27c). En (27b), «être

capable» et «lever cette chaise» sont indissociables. En (27c), les deux prédicats, «être facile» et «convaincre», reçoivent une interprétation où ils sont associés à un seul événement.

Puisque les deux prédicats sont associés à un événement unique, il devrait être impossible d'employer des adverbes de temps se rapportant à des moments distincts, dont l'un correspondrait au moment de l'attribution de la propriété, et l'autre, au moment où l'action du verbe à l'infinitif serait entreprise. Ce n'est pas ce qu'on observe avec le premier sous-type d'adjectifs. La phrase en (28a), avec l'adjectif *apte*, est grammaticale même si des adverbes de temps distincts sont employés. Je discute de ce cas marginal ci-dessous. Les deux autres sous-types d'adjectifs par contre se comportent comme on s'y attend. Ainsi, les phrases en (28b) et en (28c) montrent que les deux prédicats doivent partager la même spécification temporelle.

- (28) a. Hier, Jean était apte à faire son service militaire aujourd'hui.
b. *La semaine dernière, Jean était capable de lever cette chaise demain.
c. *Hier, Jean était facile à convaincre aujourd'hui.

Contrairement aux deux derniers sous-types d'adjectifs effectifs, les prédicats réfléchifs constituent des événements autonomes par rapport à leur complément. Des adverbes de temps renvoyant à des moments différents sont donc permis avec ces prédicats, comme démontré en (29).

- (29) a. Hier, Jean était certain de partir aujourd'hui.
b. Aujourd'hui, Jean est content de partir demain.

L'acceptabilité de (28a) nécessite une explication. Comme on l'a vu ci-dessus en examinant les types de compléments sélectionnés, certains adjectifs du premier sous-type (ceux qui décrivent la propension d'un sujet à une action) ont un caractère hybride□ils présentent des propriétés à la fois des émotifs et des effectifs. Ce caractère hybride se manifeste encore une fois ici. Avec *apte*, *décidé*, *déterminé*, *prêt* et *résolu*, les deux prédicats présents dans la phrase peuvent avoir leur propre spécification temporelle. Ceci est illustré en (30).

- (30) a. Hier, Jean était prêt à partir aujourd'hui.
b. Aujourd'hui, Jean est résolu à terminer ce travail demain.

Cependant, contrairement à ce qu'on observe avec les adjectifs réfléchifs, la séquence temporelle est plus stricte. En effet, avec le premier sous-type d'adjectifs effectifs, le moment de l'attribution de la propriété doit obligatoirement précéder le moment de l'action dénotée par le complément infinitif, tel qu'en (30). Le moment de l'attribution de la propriété ne peut pas suivre celui associé à l'action, comme le montrent les phrases en (31).

- (31) a. *Demain, Jean sera prêt à partir/être parti hier.
b. *Aujourd'hui, Jean est résolu à terminer/avoir terminé ce travail hier.

Avec les adjectifs propositionnels et émotifs, le moment de l'attribution de la propriété peut être placé après celui associé à la proposition (32a) ou à l'événement (32b).

- (32) a. Demain, Jean sera certain d'être parti hier.
b. Aujourd'hui, Jean est content d'être parti hier.

Sur la base de ces données, on peut conclure que les adjectifs effectifs et les compléments infinitifs qu'ils sélectionnent sont liés inextricablement au niveau temporel, ce qui n'est pas le cas des adjectifs propositionnels et émotifs. Avec les adjectifs effectifs, on a un prédicat complexe : il s'agit donc d'une structure monophrastique.

J'aimerais faire une dernière remarque sur le troisième sous-type d'effectifs, qui comprend tous les adjectifs qui participent dans les fameuses «*tough-constructions*». La particularité des adjectifs de type *facile* est qu'ils présentent systématiquement une alternance phrase impersonnelle/tourneure personnelle⁷. Un exemple est donné en (33).

- (33) a. Il est facile de convaincre Jean.
b. Jean est facile à convaincre.

Les tournures personnelles (33b), dans lesquelles le sujet de la soi-disant principale correspond à l'objet de l'«enchâssée», présentent des propriétés propres des constructions à restructuration (Wurmbrand, 2001). Les syntagmes à l'infinitif qui suivent ces adjectifs ne peuvent donc pas être analysés comme des compléments de type phrastique. Notons également que, dans une phrase comme celle en (33b), la propriété est attribuée à l'action dénotée par le syntagme à l'infinitif, pas au sujet. Ces adjectifs semblent donc sélectionner un seul argument, soit une «action». Ils diffèrent donc des deux autres sous-types d'adjectifs effectifs, qui sélectionnent deux arguments quand ils apparaissent dans les tournures personnelles.

4. Conclusion

Dans cet article, j'ai discuté de deux grandes différences que présentent les adjectifs, soit la possibilité d'introduire des compléments dans deux types de constructions (les phrases impersonnelles et les tournures personnelles) et la sélection des compléments. J'ai argumenté que ces deux différences s'expliquent en tenant compte du sens des adjectifs. D'une part, j'ai montré que les adjectifs qui permettent une «alternance» sont ceux qui peuvent attribuer une propriété à deux

⁷ Les deux autres sous-types d'adjectifs effectifs ne peuvent apparaître que dans les tournures personnelles, tel qu'en (i) et en (ii).

- (i) a. Jean est prêt à répondre à ta question.
b. *Il_{explétif} est prêt à/de répondre à ta question.
- (ii) a. Jean est capable de gagner la course.
b. *Il_{explétif} est capable de gagner la course.

différents types d'entités, exception faite des adjectifs de type *facile*. D'autre part, j'ai proposé de distinguer trois grandes classes sémantiques d'adjectifs pour rendre compte des divers types de compléments qu'ils sélectionnent.

Références

- Achard, Michel. 1993. *Complementation in French: A cognitive perspective*. Thèse de doctorat, University of California, San Diego.
- Brdar, Mario. 1996. Contrastive typology of *tough*-movement constructions. *Filologica* 27: 7–15.
- Canac Marquis, Réjean. 1996. The distribution of *à* and *de* in *tough* constructions in French. In *Grammatical theory and Romance languages. Selected papers from the 25th Linguistic Symposium on Romance Languages, Seattle, 2–4 March 1995*, sous la dir. de Karen Zagona, 35–46. Amsterdam/Philadelphie: John Benjamins.
- Chomsky, Noam. 1986a. *Barriers*. Cambridge, Mass.: MIT Press.
- Chomsky, Noam. 1986b. *Knowledge of language: Its nature, origin, and use*. New York: Praeger.
- Grimshaw, Jane. 1979. Complement selection and the lexicon. *Linguistic Inquiry* 10: 279–326.
- Huot, Hélène. 1981. *Constructions infinitives du français* □ le subordonnant *de*. Genève: Droz.
- Kim, Boomee Chun. 1995. A causative analysis of *tough*-constructions. Thèse de doctorat, The University of Texas at Austin.
- Kiparsky, Paul et Carol Kiparsky. 1970. Fact. In *Progress in Linguistics*, sous la dir. de Manfred Bierwisch et Karl Erich Heidolph, 143–173. The Hague/Paris: Mouton.
- Kratzer, Angelika. 1995. Stage-level and individual-level predicates. In *The Generic Book*, sous la dir. de Gregory N. Carlson et Francis Jeffry Pelletier, 125–175. Chicago: The University of Chicago Press.
- Legendre, Géraldine. 1986. Object raising in French: A unified account. *Natural Language and Linguistic Theory* 4: 137–183.
- Léger, Catherine. En préparation. La complémentation phrastique des adjectifs en français. Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal.
- Long, Mark E. 1974. Semantic verb classes and their role in predicate complementation. Thèse de doctorat, The University of Texas (reproduit par le Indiana University Linguistics Club, 1976).
- Mair, Christian. 1990. *Infinitival complement clauses in English. A study of syntax in discourse*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Nanni, Deborah L. 1978. The *easy* class of adjectives in English. Thèse de doctorat, University of Massachusetts, Amherst.
- Nanni, Deborah L. 1980. On the surface syntax of constructions with the *easy*-type adjectives. *Language* 56: 568–581.
- Pesetsky, David. 1982. Paths and categories. Thèse de doctorat, MIT, Cambridge, Mass.
- Rochette, Anne. 1988. Semantic and syntactic aspects of Romance sentential complementation. Thèse de doctorat, MIT, Cambridge, Mass.
- Rochette, Anne. 1993. À propos des restrictions de sélection de type aspectuel dans les complétives infinitives du français. *Langue française* 100: 67–82.
- Rochette, Anne. 1999. The selection properties of aspectual verbs. In *Beyond principles and parameters: Essays in memory of Osvaldo Jaeggli*, sous la dir. de Kyle Johnson et Ian Roberts, 145–165. Dordrecht: Kluwer Academic Publishers.
- Schachter, Paul. 1981. Lovely to look at. *Linguistic Analysis* 8: 431–448.
- Vendler, Zeno. 1967. *Linguistics and philosophy*. Ithaca: Cornell University Press.
- Wurmbrand, Susanne. 2001. *Infinitives. Restructuring and clause structure*. Berlin: Mouton de Gruyter.